

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2026-03-04/02

Date de la séance : 4 mars 2026

Date de la convocation : 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Auteur = Martial SIMONDANT – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de membres présents : 13

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Contre : 0 Pour : 14 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémy, GREA Pascale, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, GALLIFET Bernard, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir : LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à CHAUVIN Pascal

Absents : GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane et PIGNARD Laurence.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de M. SIMONDANT Martial, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

SECTION	FONCTIONNEMENT
Résultat 2025 excédentaire	258 286.97 €
Report du résultat 2024 excédentaire	100 000.00 €
Résultat de clôture 2025	358 286.97 €

SECTION	INVESTISSEMENT
Résultat 2025 excédentaire	51 366.06 €
Report du résultat 2024 excédentaire	678 892.04 €
Résultat de clôture 2025	730 348.10 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : Déficit reporté : NEANT	R 002 : Excédent reporté : 100 000.00 €	D 001 : Solde exécution N-1 : NEANT	R 001 : Solde exécution N-1 : 730 348.10 € R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 258 286.97 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
Martial SIMONDANT

La secrétaire de séance
Michelle LAMOURY



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "H. Lamoury", written diagonally across the page.